

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Nº P19- 0038452

63812

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1009

Société : Ram

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BAANTAR ABdelouahab

Date de naissance : 11/09/50

Adresse : 262 Bd Yacoub El Mansour Rond Point Yafai

Tél. : 05 22 57 70 41

Total des frais engagés : 12000 MURAS

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. CRIQUECH Mouad
Cardiologue
262 Bd. Yacoub El Mansour
TNP: 091043372

1 MARS 2021
ACCUEIL

Date de consultation : 8/03/2021

Nom et prénom du malade : BAANTAR ABdelouahab

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : HIA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le 08/03/2021

Le : 08/03/2021

Signature de l'adhérent(e) : BAANTAR ABdelouahab

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
8.3.21	C + B.U.		3000 D.H	DR. ERIQUEH Mouad Cardiologue 262 Bd. Yacoub El Mansour 03 19 00 05 22 04 30 0

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 KABBAJ SOMIA 108 Anjouan Street, Sidi Abdellah, Casablanca, 1052 Maroc 05 22 38 89 11	8/3/2021	1560140

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

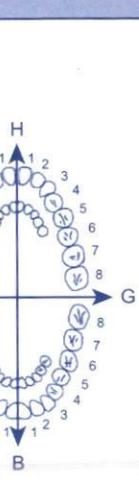
AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient
			
			COEFFICIENT DES TRAVAUX
			MONTANTS DES SOINS
			DEBUT D'EXECUTION
			FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



M'Baantar
abdelouahab

1e 8321

~~165,50 x 6~~ Atacand 16 S.V.

993,00

~~Dr. CRIOULECH Mansour
Caridina longue
E / I Manoush
8522940910
Yacoubi
Bd. 1975
80-82
062-062
x 2/2~~

- 137,80

- 28°, 00'

= 149,60

1560,40

~~68,90x~~ Fludex 1,5 LP

A·S

~~140 x 2~~ 14 1/2
0 eodex 20 wif 14 1/2

S.V

Dr. CRIQUECH Mouad
Cardiologue
262 Bd. Yacoub El Mansour
0652 80 19 75 - 0522 94 09 10

**PHARMACIE NOUR
KABBAL SOMIA**

E. Mansouri
Casablanca
d 9 41

Traitements de Zmox

68,90

68,90

LOT : 191343
PER : 04-22
PPV : 140,00 DH

LOT : 191343
PER : 04-22
PPV : 140,00 DH

PRO[®]
Ciprofloxacin
Boîte de 100
Proflox 500mg
PPU: 74,80 DH

6 118000 191056

PRO[®]
Ciprofloxacin
Boîte de 100
Proflox 500mg
PPU: 74,80 DH
45x20x100
2

SYNTHEMEDIC
22 rue soubeir bnoi al aquam roches
noires casablanca
ATACAND
16 mg Cpr séc
Bte de 30
140/16 DMP/21NRC P.P.V: 165,50 DH
6 118001 020546

SYNTHEMEDIC
22 rue soubeir bnoi al aquam roches
noires casablanca
ATACAND
16 mg Cpr séc
Bte de 30 P.P.V: 165,50 DH
140/16 DMP/21NRC P.P.V: 165,50 DH
6 118001 020546

SYNTHEMEDIC
22 rue soubeir bnoi al aquam roches
noires casablanca
ATACAND
16 mg Cpr séc
Bte de 30 P.P.V: 165,50 DH
140/16 DMP/21NRC P.P.V: 165,50 DH
6 118001 020546

SYNTHEMEDIC
22 rue soubeir bnoi al aquam roches
noires casablanca
ATACAND
16 mg Cpr séc
Bte de 30 P.P.V: 165,50 DH
140/16 DMP/21NRC P.P.V: 165,50 DH
6 118001 020546

SYNTHEMEDIC
22 rue soubeir bnoi al aquam roches
noires casablanca
ATACAND
16 mg Cpr séc
Bte de 30 P.P.V: 165,50 DH
140/16 DMP/21NRC P.P.V: 165,50 DH
6 118001 020546

